

Entreprises responsables: nouvel avantage compétitif suisse!

OLIVIER FERRARI

Nous sommes tous, indirectement au travers de nos fonds de pensions et autres formes d'application de la prévoyance, directement par nos actes d'achats et attitudes de consommation, liés de près ou de loin aux agissements des activités des multinationales.

Personne ne peut ignorer le respect à porter aux droits de l'homme internationalement reconnus et les normes environnementales internationales.

Les dispositions soumises au vote populaire stipulent clairement que les entreprises doivent respecter également à l'étranger les droits et les normes en veillant à ce qu'ils soient également respectés par les entreprises qu'elles contrôlent.

Ce contrôle est aussi applicable par le biais d'un pouvoir économique.

Une diligence raisonnable

De plus, le texte législatif précise clairement que les entreprises sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable. Il n'y a pas de responsabilité s'il est fait preuve que toute la diligence prévue par la loi pour prévenir le dommage ou que la diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire.

Notre impact sur le développement de la Société humaine ne s'arrête pas au dernier maillon de la chaîne de production/consommation, mais bien depuis l'origine de tout constituant et tout au long de cette chaîne de création de valeur.

Directeur général **CONINCO**

En rejeter le propos en revient à admettre une ségrégation dans les êtres humains avec la soumission de certains dans l'ombre, au profit d'une croissance économique au bénéfice d'autres qui deviennent des privilégiés approuvés.

Une vie respectée et respectable

Dire oui à l'initiative populaires «Entreprises responsables pour protéger l'être humain et l'environnement» c'est reconnaître

«UNE MISE EN PLACE
DÉMOCRATIQUE
DE L'INITIATIVE DOIT ÊTRE
CONSIDÉRÉE COMME
UN NOUVEL AVANTAGE
COMPÉTITIF POUR TOUTE
ENTREPRISE À L'ÉTRANGER
DÉJÀ RESPECTUEUSE
DE TELLES DISPOSITIONS...»

le droit de chacun, chacune sur la planète à une vie respectée et respectable. C'est être aussi, pour tout un chacun, un acteur engagé pour la transition vers un monde désirable. Le oui offre sans condition une coparticipation directe aux changements inéluctables en cours. Les dispositions sont équilibrées entre le devoir de diligence avéré et sa reconnaissance comme preuve d'action engagée confirmée.

Une mise en place démocratique de l'initiative doit être considérée comme un nouvel avantage compétitif pour toute entreprise à l'étranger déjà res-



pectueuse de telles dispositions, se trouvant dans des pays moins regardants. Sans conteste, il est mis totalement de côté l'aspect que peut représenter une attractivité complémentaire pour l'établissement de plusieurs nouvelles entreprises en Suisse.

La Société civile en général, toutes générations confondues, et les attentes des investisseurs se renforcent dans la recherche de plus de respect des droits des humains et de l'environnement. La Suisse a été une visionnaire avec le développement de la Croix-Rouge qui depuis 1864 est un symbole de neutralité et d'humanité. Avec l'initiative populaire pour des entreprises responsables, les conditions d'une «Ethical valley» suisse sont réalisées. Elle renforce également l'affirmation d'une finance responsable croissante.

La responsabilité des entreprises actives sur tous les plans des droits de l'homme et de protection de l'environnement n'est pas un luxe helvétique, mais bien une lame de fonds portée vers l'avenir. ■